



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NORMANDIE**
**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Seine-
Maritime**

Dossier suivi par : VERCKEN Jérémie
Objet : Plat'AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 076341 24 C0001 U7601

Adresse du projet : Route d'Oudalle / Route de l'Orcher 76700
Harfleur

Déposé en mairie le : 30/05/2024

Reçu au service le : 05/06/2024

Nature des travaux:

Demandeur :

AMEX Aménageur Promoteur AMEX
Aménageur Promoteur

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable listé en annexe. Les articles L.632-1 et L.632-2 du Code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Rouen

Signé électroniquement par
Jérémie VERCKEN DE
VREUSCHMEN
Le 23/07/2024 à 10:36

**Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Jérémie VERCKEN**

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du Code de l'urbanisme.